



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-six le 27 avril à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 20/04/2026
Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Sébastien GAGNE, Valérie GAGNE, Gilles AUDRAS, Rachel MORELL, Stéphane MAURIN, Anne-Marie TORE, Nicolas REYMOND, Maribel VALETTE, Alexis LHOSTE, Nathalie MICHEL, Christian GIRARD, Violaine MIRMAND, Sophie PREYNAT, Nicolas PASTRE.
Absents : Roland SEUX qui a donné procuration à Michel BEGON. Myriam SAGNARD qui a donné procuration à Nathalie MICHEL
Secrétaire de séance : Nathalie MICHEL

OBJET : Bourses d'été – Dispositif « Jobs jeunes » 2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2026,

Monsieur le Maire rappelle la démarche « jobs d'été » réalisée chaque année et propose de reconduire l'opération pour l'année 2026.

Il rappelle le principe : mise en place, pendant les vacances scolaires d'été, de chantiers pour les jeunes âgés de 16 ans révolus à 18 ans. Ces chantiers se déroulent par période d'une semaine pour un horaire de 20 heures et visent la réalisation de petits travaux utiles à l'ensemble des services communaux.

En contrepartie des tâches effectuées, la commune octroie une aide destinée :

- au financement du permis de conduire,
- à des formations aux métiers de l'animation,
- ou à l'adhésion totale ou partielle à une ou plusieurs associations communales, culturelles ou sportives.

À cet effet, la commune pourra passer des conventions avec les auto-écoles, organismes de formation ou associations concernées.

Le nombre de jeunes retenus est fixé à **15 maximum**, sur la période définie, selon les conditions suivantes :

- Résider sur la commune,
- Avoir entre 16 ans révolus et 18 ans,
- Être mobile,
- Faire preuve de motivation,
- Obtenir une autorisation parentale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** Monsieur le Maire à mettre en place les chantiers d'été exposés ci-avant
- **D'OCTROYER** une aide de **120 € pour 20 heures de travail et par jeune**, aide versée directement aux auto-écoles, organismes de formation ou associations, dans les conditions évoquées ci-avant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents et à entreprendre toute démarche nécessaire à la concrétisation de ce dossier ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Le Maire,
Franck PAILLON



La secrétaire de séance,
Nathalie MICHEL



Fait et délibéré le 27/04/2026
Pour extrait certifié conforme